



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

COMMUNE de : _____

DOSSIER de Mme / Mr : _____

ANNEE 2026

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME EN NEUF OU EN REHABILITATION

(Document à joindre au permis de construire s'il y a lieu)

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif Intercommunal (SPANC) :

- Service assainissement 03.22.61.60.45 (ligne directe)
- Par email : contact@cc-vimeu.fr
- Le suivi du dossier vous sera envoyé par mail à chaque étape

A-DEMANDEUR

Nom et Prénom du propriétaire :

Adresse actuelle :

Code Postal : Commune :

Tél fixe : Tél portable :

E-mail (obligatoire):

Nom et Prénom de l'usager (si différent du propriétaire) :

Adresse du projet :

Code Postal : Commune :

N° de permis de construire : N° de la parcelle :

N° du permis de lotir :

B-CONCEPTEUR DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél fixe : Tél portable : E-mail :

Installateur du dispositif d'assainissement non collectif (si connu) :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél fixe: Tél portable : E-mail :

C-CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale :m² Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Pente de terrain prévu pour l'assainissement :

☐ faible < 5%

☐ moyenne entre 5% et 10%

☐ > 10%

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

Si oui, est-il destiné à la consommation d'eau humaine ?

☐ Oui

☐ Non

D-CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Caractéristiques : ☐ Maison individuelle

Nombre de chambres :

Nombre d'usager :

☐ Bâtiment comportant plusieurs logements

Nombre de logements :

Nombre total de chambres :

☐ Autre type de bâtiment

Nature :

Nombre d'usager :

PRETRAITEMENT (eaux vannes et ménagères) :

- ☐ Fosses toutes eaux : Capacité litres
- ☐ Bac dégraisseur (facultatif) : Capacité litres
- ☐ Autres dispositifs de pré-traitement :



Obligation de prévoir :
Une ventilation secondaire remontant
en haut des locaux d'habitation avec
un extracteur de type éolien ou statique

TRAITEMENT

☐ EPANDAGE SOUTERRAIN - LIT D'EPANDAGE

Nombre de tranchées : Longueur unitaire des tranchées :
 Longueur totale du système d'épandage : Largeur totale du système d'épandage :

☐ LIT FILTANT VERTICAL NON DRAINE

Largeur : ...5.. m Longueur : m Superficie : m².

☐ TERTRE D'INFILTRATION

Largeur au sommet : ...5.. m Longueur au sommet :m Surface au sommet :m²
 Largeur à la base : m Longueur à la base :m Surface à la base :m²

☐ FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

Largeur : ...5.. m Longueur :m Superficie : m²

☐ FILTRE A ZEOLITHE DRAINE

Fosse toutes eaux : Capacité litres
 Surface du filtre : litres

☐ PROCEDES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AGREES (Parus au JO)

Gamme : EH Marque : Nom du dispositif :

REJET :

- ☐ Fossé
- ☐ Réseau pluvial
- ☐ Cours d'eau
- ☐ Puits d'infiltration
- ☐ Le sol en place par infiltration



Autorisation de rejet du
gestionnaire, ou du propriétaire de
l'exutoire à joindre

F-ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage :

- A réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet, et conformément au projet accepté, puis à ne recouvrir qu'après avis sur sa conformité.
- A informer le service public d'assainissement non collectif 15 jours avant la date prévue des travaux d'assainissement.
- A respecter les règles techniques de réalisation du système autorisé.
- A autoriser l'accès du technicien en charge du contrôle sur les lieux des travaux.
- A assurer le bon fonctionnement de son installation.

Fait à Le

Signature du pétitionnaire :

RAPPEL : Ce formulaire est à retourner complet à la Mairie

G-AUTORISATION COMMUNALE DE REJET

CADRE à remplir par la mairie en cas de rejet vers le fossé, ou réseau pluvial communal

J'autorise le propriétaire à rejeter les eaux traitées issues de son installation d'assainissement non collectif

☐ vers le fossé ou le réseau EP (barrer la mention inutile)

☐ vers le puits d'infiltration à créer, dans ce cas il est demandé au pétitionnaire de joindre une note hydrogéologique (arrêté du 07/09/2009, art 13),

sous réserves que ces effluents correspondent aux normes en vigueur.

Fait à Le

Cachet et Signature de la Mairie

H-TARIFS DES PRESTATIONS

La présente demande d'installation d'un système d'assainissement autonome vaut engagement du pétitionnaire sur le coût des prestations à sa charge réalisées par la collectivité à savoir :

Contrôle de conception et d'implantation d'un permis de construire (fourni par le propriétaire), coût à la charge du demandeur **57,27€ HT** majoré de la TVA en vigueur (taux 10,00 %), soit **63,00€ TTC***.

Contrôle de bonne exécution des travaux coût à la charge du demandeur **130,00€ HT** majoré de la TVA en vigueur (taux 10,00%), soit **143,00€ TTC***.

Contrôle de bonne exécution des travaux après mise en conformité (la visite supplémentaire, si nécessaire) coût à la charge du demandeur **60,91€ HT** majoré de la TVA en vigueur (taux 10,00%), soit **67,00€ TTC***.

Ces prestations seront facturées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

** Tarifs révisables chaque année*

I-SIGNATURES

Fait à :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Le :

Signature du Propriétaire :

Signature du Maire :

Signature du Président :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- ☐ Le présent formulaire dûment complété, daté et signé (joindre seulement l'original)
- ☐ Le dossier d'étude à la Parcelle
- ☐ Un plan de situation de la parcelle au 1/1000^{ème} ou 1/2000^{ème}
- ☐ Un plan de masse au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème}
- ☐ Un plan d'implantation des pièces (rez de chaussée et étages)
- ☐ Une autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire, le cas échéant.
- ☐ La dérogation communale autorisant le puits d'infiltration, à faire signer sur votre demande d'autorisation, le cas échéant.

NB : il vous est conseillé de faire appel à un bureau d'études ayant souscrit une assurance décennale à jour lors de la commande de la prestation, de même pour l'entreprise qui réalise les travaux (article 1792 du Code civil)

Cadre réservé à la CCV

Dossier N° : 2026-

Reçu le :

**Dans le cadre de votre construction neuve,
vous désirez installer votre dispositif
d'assainissement non collectif ?**

Voici la marche à suivre

Vous devez remplir :

- A- Demandeur
- B- Concepteur du projet
- C- Caractéristiques du terrain
- D- Caractéristiques de l'habitation
- E- Caractéristiques de la filière projetée
- F- Engagement du pétitionnaire
- G- Autorisation communale de rejet (uniquement si vous avez un rejet des eaux traitées dans un puits, le réseau ou fosse communal)
- H- Tarifs des Prestations
- I- Signatures

Cocher la liste les pièces à fournir

Puis la transmettre à la Mairie, avec l'ensemble des pièces demandées pour visa du maire et nous retourner le tout complété de toutes les parties.

En cas de difficultés pour renseigner ce formulaire, contacter :

Communauté de Communes du Vimeu

18 Avenue Albert Thomas
BP 60067
80534 Friville-Escarbotin Cedex
Standard Tél : 03 22 30 40 42
Ligne Directe : 03 22 61 60 45
Email : contact@cc-vimeu.fr

OU

VEOLIA EAU

Service Assainissement non Collectif
Rive Droite de la Somme
80142 ABBEVILLE CEDEX
Tél : 03 22 20 61 31

L'instruction de votre dossier donnera lieu à la remise d'un arrêté d'autorisation et d'implantation et vous sera remis par la mairie.

Après avoir reçu l'arrêté, vous pourrez commencer les travaux.

Attention

Vous devez prévenir VEOLIA EAU au minimum 15 jours avant le démarrage de votre chantier, à l'aide de votre déclaration de début de travaux, qui vous sera fournie avec l'avis de conception.

LES TRAVAUX DEVRONT ETRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT A L'ARRÊTÉ DU 07 SEPTEMBRE 2009

NON REMBLAYÉS AU PASSAGE DU CONTRÔLEUR